

SOMMAIRE

Le mot du maire	p. 1
Un logo pour la commune	p. 2
L'école	p. 3
Les routes	p. 4
L'écluse de Chollet	p. 4
Point sur la gravière	p. 5
Une épicerie à Porchères ?	p. 5
Ça s'est passé à Porchères	p. 6
Comprends qui peut	p. 7
Produits phytosanitaires	p. 8
En bref...	p. 9
L'anthurus d'archer	p. 10
Le méridien de Greenwich	p. 11
Agenda	p. 12



MOT DU MAIRE

Voilà 6 mois que la nouvelle équipe municipale travaille. Après avoir terminé l'année scolaire et passé les vacances d'été, la rentrée est un moment privilégié pour mettre en place de nouvelles actions et pour prendre la mesure du changement, si changement il y a...

A Porchères, le changement s'effectue de façon progressive, mais en profondeur. C'est sans doute l'école

qui a mobilisé le plus les élus avec tour à tour :

- L'organisation de l'ouverture d'une garderie, le matin et le soir, pour les enfants du RPI dès la rentrée de septembre 2014.
- L'arrêt des tickets de cantine et la mise en place d'un mode de paiement par internet et/ou par prélèvement automatique pour ceux qui le souhaitent.
- La peinture d'une salle de classe (CP-CE1) et la réfection du sol (vitrification du parquet), travaux demandés depuis longtemps par les enseignants.
- L'équipement de l'école avec 5 ordinateurs d'ici la fin de l'année 2014
- La révision des menus de la cantine avec l'arrivée de produits bio et locaux.

Signalons au passage les rapports sains et constructifs avec l'équipe enseignante qui permettent de garantir le meilleur accueil pour les enfants scolarisés à Porchères. Seule la question de la réouverture d'une 6^{ème} classe au sein du RPI, à Saint-Antoine-sur-l'Isle, viendrait faire baisser les effectifs dans chaque classe, mais cette décision appartient à l'Education Nationale et non aux mairies.

Pendant ce temps les autres chantiers avancent. Cette rentrée de septembre voit l'avènement du site internet communal (<http://www.porcheres.fr>) et la publication de ce journal municipal pour vous tenir informé de ce qui se passe dans la commune. Nous avons également choisi un logo pour la commune.

Ce journal que vous avez aujourd'hui en main doit devenir un outil utile à chacun. Nous ne sommes pas des professionnels de la communication et de l'information et votre avis nous intéresse afin de répondre au mieux à vos attentes. Vous retrouverez ce journal 3 à 4 fois par an, avec des rubriques permettant à la fois de

Mairie de Porchères

1, le bourg

33660 PORCHERES

Tel : 05.57.49.61.52

Mairie-porcheres@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture

Lundi et jeudi 14 h - 17 h

Mardi et vendredi 9 h - 12 h, 14 h - 17 h

<http://www.porcheres.fr>

connaître l'actualité de la commune, mais aussi de mieux apprendre à connaître son histoire et son environnement.

La fin de l'année sera riche en nouveaux chantiers avec la relance du PLU et la renégociation de l'ensemble des contrats souscrits par la mairie dont certains depuis fort longtemps.

Enfin, je ne peux pas conclure ce mot du maire sans attirer votre attention sur la question des problèmes de voisinage. Vous êtes nombreux à venir me voir, comme dernier recours, en attendant un miracle de ma part. Le miracle ne viendra pas. Il faut absolument que chacun prenne conscience qu'il ne vit pas tout seul mais qu'il est entouré d'autres individus. « La liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres », dit l'adage. Que chacun fasse l'effort de couper ses ronces et branches d'arbres qui dépassent chez le voisin, de faire taire son chien, de ne passer la tondeuse que pendant les heures autorisées, de respecter les limites de propriétés privées, etc. C'est en se parlant davantage entre voisins, en dialoguant, en échangeant, en discutant que l'on pourra construire une société acceptable par tous. Il y a encore bien du chemin à parcourir.

Bien sincèrement

David REDON, maire de Porchères.

Un logo pour la commune de Porchères

La commune de Porchères n'avait ni logo, ni blason, ni signe graphique distinctif.

Souhaitant à la fois un logo moderne, dynamique et coloré et incarnant de manière symbolique la commune de Porchères, le nouveau conseil municipal s'est mis immédiatement au travail.



Après plusieurs tentatives et réflexions, le choix s'est porté sur 3 couleurs qui ont fait l'unanimité :

- **Le vert** : couleur apaisante, rafraîchissante et même tonifiante. Il représente la nature, l'environnement, la verdure de la forêt de la double,
- **Le marron-ocre** : couleur de la terre par excellence, le marron est une couleur douce, rassurante. C'est aussi la force et la robustesse. Il représente la couleur de la terre et de l'agriculture,
- **Le bleu** : couleur liée à la sagesse et la sérénité. Il représente la couleur de l'eau, du ciel et des rivières.

Il ne restait plus qu'à leur donner une forme. Après un travail en interne proposé par Yanick Lachaud, conseiller municipal, c'est un graphiste professionnel, Guillaume DELAFAIX (www.Artgraffx.com), fils de Yolande Soète, conseillère municipale, qui a finalisé bénévolement le projet et proposé plusieurs logos à la commission communication de la commune qui a retenu le logo ci-dessus. Les 3 bandes de couleurs peuvent être interprétées comme les 3 niveaux géographiques de la commune avec une occupation des sols bien différente. La première, en bleu, lit majeur de la rivière Isle ; la seconde, marron, plaine cultivée et urbanisée ; la troisième correspondant au coteau forestier. Ces 3 bandes reflètent bien l'identité géographique et humaine de la commune de Porchères. La forme ondulée donne une impression de dynamique et de mise en mouvement, de vitalité et d'avenir.

Ce logo a été entériné lors du conseil municipal du 9 septembre 2014.

Ouverture d'une garderie pour l'école de Porchères



Depuis la rentrée de septembre 2014, les locaux du restaurant scolaire accueillent une garderie pour les enfants du RPI. Ce restaurant scolaire est particulièrement agréable et parfaitement adapté à l'accueil des tout-petits : sanitaires, tables, chaises... Il ouvre sur un parc sécurisé où les enfants peuvent y avoir des activités surveillées. Cette garderie, gratuite, est ouverte de 7h30 à 8h50 tous les matins et de 16h à 18h15 les lundis, mardis, jeudis et vendredis soir. L'encadrement est assuré par le personnel municipal. Les enfants sont reçus dans un cadre agréable qui leur permettra de commencer leur journée dans la sérénité. Des jeux de société ou de la lecture leur sont proposés, ou tout simplement, des moments de calme.

Mise en place d'un nouveau moyen de paiement de la cantine

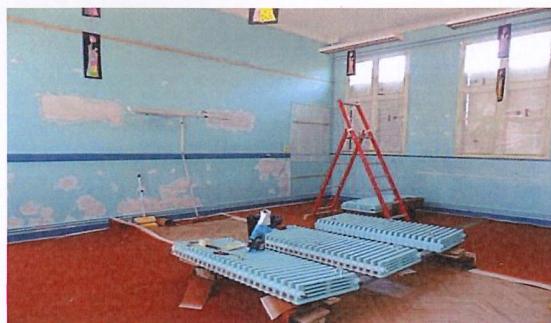


Jusqu'à présent les tickets de cantine étaient payés à l'avance à la régie municipale, ce qui obligeait les parents à venir physiquement en mairie et ce qui engendrait une importante perte de temps en terme de gestion administrative des tickets. Dorénavant, les parents recevront une facture en fin de mois correspondant au nombre de repas effectivement consommés. Le règlement pourra être effectué de différentes manières :

- Par carte bleue via le site internet de la commune et du trésor public,
- Par prélèvement automatique (mis en place d'ici la fin 2014),
- Au guichet de la perception de Coutras (2 place du 19 mars 1962 33230 COUTRAS)
 - par chèque à l'ordre du trésor public
 - par carte bancaire
 - en espèces,
- Par courrier (chèque libellé à l'ordre du trésor public).

Le paiement ne sera plus possible à la mairie de Porchères.

Remise en état d'une salle de classe



La classe qui accueille les CP et les CE1 a été repeinte durant l'été. Le bleu qui recouvrait les murs de cette classe depuis fort longtemps laisse place à des murs clairs et harmonieux qui incitent au calme et à la concentration. Le parquet a été poncé pour être à nouveau vitrifié.

La réfection de cette classe a été effectuée par le personnel municipal, des bénévoles et des élus.

Les enfants ont pu découvrir leur nouvelle classe dès la rentrée.

Depuis le mois d'avril, plusieurs points ont nécessité l'intervention de la mairie sur les routes de la commune :



- **Chemin rural n°19 de Larret à Guérin.** Ce chemin, avec un sens interdit en haut, n'est, comme son nom l'indique, pas une route bien qu'il soit goudronné. Son usage est donc réservé aux riverains. Ce chemin était très abimé et a été restauré sans coût pour la commune. Maintenant un second sens interdit vient d'être installé dans le sens de la montée avec la mention « sauf riverains ». Pour aller à Guérin, c'est donc bien la Voie Communale VC n° 1 qu'il faut utiliser.

- **A La Grosse Croix,** suite à des pluies importantes, l'eau du coteau se déversait sur la route départementale 10 créant des inondations. A cet endroit, les fossés longeant la départementale n'appartiennent pas au Conseil Général mais sont la propriété de l'Association Foncière de Remembrement (AFR) de Porchères. Ces fossés n'ont pas été entretenus et malgré leur profondeur d'environ 1, 50 m ils étaient complètement bouchés par de la terre. Le débouchage partiel a été effectué en urgence le 14 août par l'entreprise ATPJ. Merci beaucoup ! d'autres travaux devraient suivre d'ici la fin de l'année 2014.

- **Dans le bourg** au bout de la VC 13, des panneaux STOP semblent nécessaires afin de sécuriser le carrefour devant l'ancienne cantine. Au moment de prendre la décision, le conseil municipal a découvert que la partie de route allant du grand portail de l'école jusqu'à l'abribus n'était pas une route ! mais simplement une parcelle appartenant à la commune. Le nécessaire est donc en cours auprès des services du cadastre pour régulariser cette situation. Des panneaux STOP seront installés dès que la situation administrative sera réglée.
- Plusieurs autres points concernant les routes retiennent toute l'attention du conseil municipal : bouchage des trous, point-à-temps, débordements à La Métairie et dans le bourg, sécurité dans le virage devant l'ancienne salle des fêtes, stationnement des véhicules sur la chaussée, etc.

Travaux à l'écluse de Chollet...

L'écluse de Chollet est une des 39 écluses qui étaient autrefois utilisées pour naviguer jusqu'à Périgueux. Depuis 1957, l'Isle a été radiée de la nomenclature des Voies Navigables de France. La conséquence a été l'arrêt de l'entretien des canaux, digues et écluses. En 1990, le SIETAVI (Syndicat Intercommunal d'Etudes, de Travaux et d'Aménagements de la Vallée de l'Isle) a vu le jour. Il est en charge de l'entretien et des travaux autour de la rivière.

Le canal de Chollet a été creusé en 1828 et l'écluse date d'à peu près la même époque. Faute d'entretien, les portes de l'écluse sont devenues dangereuses et le canal, faute de navigation, s'envase petit à petit.



Afin de remédier à ces deux problèmes, le SIETAVI a fait des travaux pour mettre l'écluse en sécurité et a fait installer une porte vanne manipulable en période de hautes et moyennes eaux.

Point sur le projet de Gravière...

La société CDMR (Calcaires et Diorites du Moulin du Roc), appartenant au Groupe Garandeau a déposé un dossier de demande d'exploitation d'une carrière de granulats en juin 2012, à cheval sur les communes de Porchères et de Saint-Antoine-sur-l'Isle.

Le projet à flanc de coteau, couvre une emprise foncière de 36 hectares. Près de 3 millions de m³ de grave doivent être extraits générant jusqu'à 45 rotations par jour de semi-remorques pendant 18 ans. En septembre 2012, l'autorité environnementale a émis un avis favorable sur ce dossier.

Une enquête publique s'est déroulée du 7 janvier au 7 février 2013. Malgré 450 OBSERVATIONS DEFAVORABLES recueillies, le commissaire enquêteur, M. Pierre Thierceault, pourtant chargé de recueillir l'avis des habitants, a émis un avis FAVORABLE avec une réserve à propos des tortues cistudes.

De plus, toutes les collectivités locales consultées dans les 3 km autour du projet ont émis un avis DEFAVORABLE sauf la commune de Saint-Antoine-sur-l'Isle.

La commission départementale de la nature des paysages et des sites en formation spécialisée dite « formation carrière » réunie le 28 juin 2013 a émis un avis DEFAVORABLE sur ce projet.

Malgré tout cela, le préfet de la Gironde, M. Michel Delpuech, a signé une AUTORISATION pour ce projet le 6 novembre 2013.

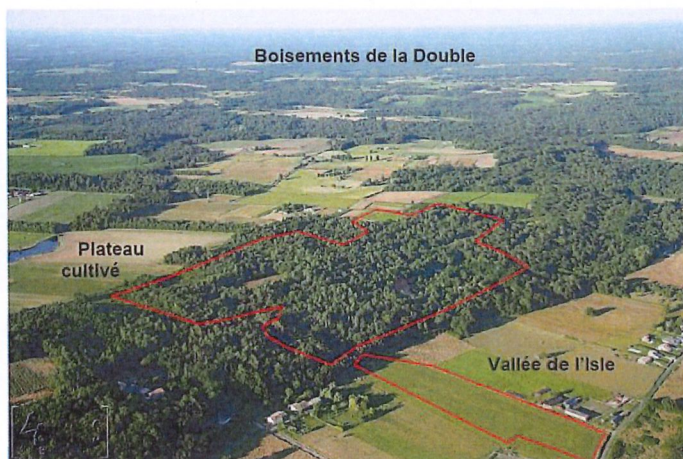
Depuis, l'association VIENVI (Vivre en Vallée de l'Isle), a su mobiliser les riverains et prendre appui auprès d'un avocat compétent pour lutter contre ces décisions qui ne tiennent pas compte de l'expression démocratique.

Un premier recours a été déposé le 2 août 2014 devant le tribunal administratif de Bordeaux contre l'arrêté préfectoral d'autorisation. Il a été déposé par une vingtaine de riverains, la SEPANSO, VIENVI et la mairie de Porchères.

Un second recours a été déposé mi septembre 2014 à l'encontre du permis de construire signé par Mme le maire de Saint-Antoine-sur-l'Isle qui a des intérêts personnels dans ce projet de gravière.

Laissons maintenant la justice faire son travail.

Une réunion publique est prévue vendredi 17 octobre à 18 h 30 à la salle polyvalente de Porchères.



Une épicerie à Porchères ?



La commune a décidé de lancer un appel à candidature pour savoir si quelqu'un (de la commune ou de plus loin) serait intéressé pour installer un commerce multiservice dans le bâtiment de l'ancienne cantine scolaire. Ce bâtiment, situé en plein bourg, pourrait abriter un point presse, boulangerie, épicerie, café, etc. Il pourrait aussi être un lieu de rencontre et jouer un rôle dans l'animation de la commune.

Ce bâtiment, inutilisé depuis 2009 est dans un état correct et nécessite simplement un rafraîchissement. Les personnes intéressées peuvent prendre contact avec la mairie. Toutes les candidatures seront examinées ainsi que les idées complémentaires.

Maï 2014, le pîn des élus, la fête locale....

Ça s'est passé à Porchères...



Juin 2014, concert le l'ACCAP, vide grenier, repas fermier



Juillet 2014, repas fermier, moissons à l'ancienne



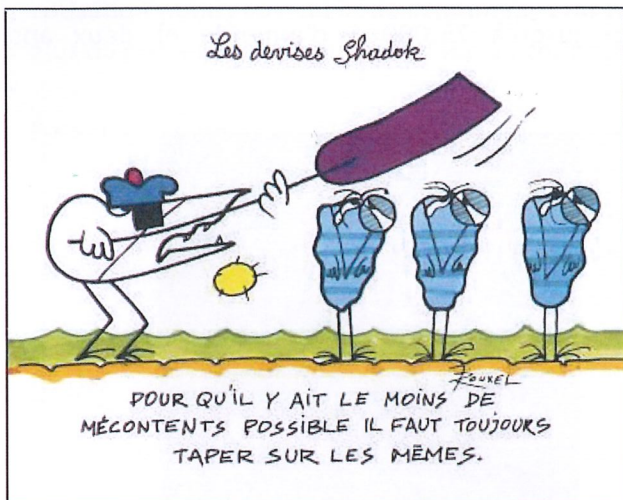
Août 2014, repas champêtre



Septembre 2014, repas champêtre



« Quand le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est, pour le peuple et pour chaque portion du peuple, le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs. » Article 35 de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 24 juin 1793.



**Proverbe africain : Seul
on va plus vite, mais
ensemble on va plus
loin.**

J'aime les paysans, ils ne sont pas assez savants pour raisonner de travers.
(Montesquieu -- « Mes pensées »)

Fable de la Fontaine : Les Deux Taureaux et une Grenouille



Deux Taureaux combattaient à qui posséderait
Une Génisse avec l'empire.
Une Grenouille en soupirait.
"Qu'avez-vous ?" se mit à lui dire
Quelqu'un du peuple croassant.
Et ne voyez-vous pas, dit-elle,
Que la fin de cette querelle
Sera l'exil de l'un ; que l'autre, le chassant,
Le fera renoncer aux campagnes fleuries ?
Il ne régnera plus sur l'herbe des prairies,
Viendra dans nos marais régner sur les
roseaux,
Et nous foulant aux pieds jusques au fond des
eaux,
Tantôt l'une, et puis l'autre, il faudra qu'on
pâtisse
Du combat qu'a causé Madame la Génisse.
Cette crainte était de bon sens.
L'un des Taureaux en leur demeure
S'alla cacher à leurs dépens :
Il en écrasait vingt par heure.

MORALITE

Hélas! on voit que de tout temps
Les petits ont pâti des sottises des grands.

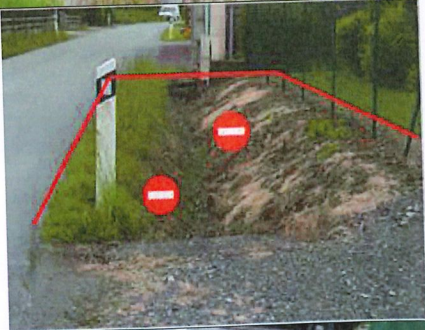
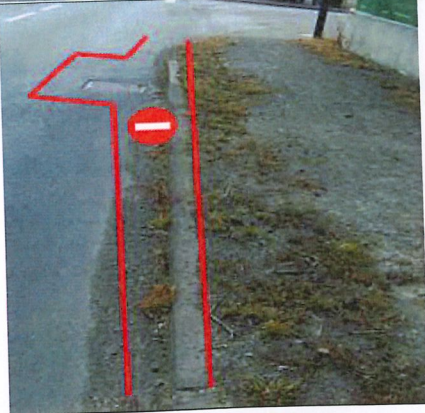
RAPPEL : IL EST INTERDIT DE DESHERBER LES FOSSÉS ET BORDS DE ROUTES.

Afin de préserver la qualité des eaux, l'arrêté interministériel du 12 septembre 2006 stipule qu'il est interdit d'utiliser tout produit phytosanitaire (désherbant, fongicide, insecticide) :

- à **proximité des milieux aquatiques** : à moins de 5m minimum des cours d'eau et plans d'eau figurant sur les cartes IGN ;
- **dans les fossés (même à sec)**, cours d'eau, collecteurs d'eaux pluviales, points d'eau, puits, forages ;
- **sur les avaloirs**, caniveaux et bouches d'égout.

Tous les utilisateurs de pesticides sont concernés : particuliers, agriculteurs, collectivités et entrepreneurs. Donc, en clair, il est interdit de désherber et de traiter avec quelque produit que ce soit les fossés et bas-côtés des routes et chemins y compris devant chez soi !

En cas d'infraction, les peines encourues peuvent aller jusqu'à 75.000 € d'amende et deux ans d'emprisonnement.

A MOINS DE 5 METRES MINIMUM DES COURS D'EAU, PLANS D'EAU figurant sur les cartes IGN 1/25 000e.	
DANS LES FOSSES (MEME A SEC), COURS D'EAU, COLLECTEURS D'EAUX PLUVIALES, POINTS D'EAU, PUIITS, FORAGES ne figurant pas sur les cartes IGN 1/25 000e.	
SUR AVALOIRS, CANIVEAUX ET BOUCHES D'EGOUT.	

Un site internet pour la commune : www.porcheres.fr



C'est un petit pas pour l'Homme, mais un grand pas pour la commune. Porchères a désormais un site Internet accessible à l'adresse ci-dessus. Vous y trouverez tous les renseignements utiles à la vie quotidienne. Actualités de l'école et de la mairie, animations, calendrier des associations, documents téléchargeables en ligne, ainsi que des informations sur la commune : histoire, environnement, réglementation, institutions, etc. De plus, chaque classe de l'école aura une page dédiée. Ce site est hébergé par les serveurs

informatiques du syndicat Gironde Numérique auquel la commune est adhérente via la CALI qui paye une cotisation pour l'ensemble des communes du territoire. Il a été programmé et rédigé bénévolement par des élus du conseil municipal. C'est donc un coût nul pour le budget de la commune.

Personnel communal : ça bouge !

- Aude Gacia, secrétaire de mairie sera en congé maternité à compter de mi-novembre pour une période de 4 mois. Une nouvelle secrétaire, Christelle Lapierre vient d'être recrutée pour la remplacer pendant son absence. Elle est actuellement en période de formation à ce poste.
- Marc Belarbre, agent technique est en arrêt maladie de longue durée ce qui a nécessité le recrutement d'un agent technique supplémentaire, Joël Glath, pour le remplacer.
- Céline Massias, ATSEM à l'école a été titularisée le 1^{er} septembre 2014.
- Jean-Claude Sabron, le cantonnier, a été titularisé en avril 2014.
- Nicole Besson a été recrutée sur un contrat CUI-CAE de 20 h/semaine pour assurer la garderie et les temps périscolaires.
- Pascal Castégnède, salarié de l'association Isle et Dronne effectue en ce moment une période d'immersion de deux semaines au sein des services techniques communaux.
- Après une formation en alternance réussie pendant la période scolaire 2013-2014, Salomé Segueineau poursuit sa formation pour l'année 2014-2015 au sein du restaurant scolaire et de l'école.
- Enfin, pour la deuxième année consécutive, nous accueillons Mickaël Brun en stage « espaces verts ».

Du bio et du local à la cantine

Depuis la rentrée, l'ensemble des menus de la cantine scolaire a été revu. Suite à l'arrêt de la production laitière de M. Terrien qui fournissait la cantine en lait et yaourts depuis longtemps, nous avons choisi d'approvisionner la cantine via l'association « Isle mange bio ». Ainsi c'est dorénavant la ferme des Jarrouilles, à Coutras qui fournit le restaurant scolaire en lait et yaourts bio.

Transadapt



Le lundi 8 septembre 2014, la Cali apprenait la cessation d'activité du prestataire assurant le transport des personnes à mobilité réduite. Face à cette situation délicate, la Cali a immédiatement réagi en lançant une procédure de consultation pour trouver un remplaçant. Une plate forme d'appel a également été mise en place pour assurer la continuité du service : 05 57 56 07 81.

Pas de modification du coût pour les usagers... Le transport adapté sur le territoire, c'est 10 000 trajets annuels et 1 700 usagers pour un tarif unique de 4 € l'aller-retour, quelque soit la commune d'origine et la destination.



Un curieux champignon : l'*Anthurus* d'Archer

Peut-être avez-vous déjà croisé cette étrange créature dans les sous-bois de Porchères ? C'est l'*Anthurus* d'Archer tout droit venu d'Australie. Il aurait été introduit en France dans la région Bordelaise dans les années 1950, dans les laines de moutons importées de Nouvelle-Zélande.

Après des débuts discrets, il s'est parfaitement adapté à son nouveau milieu et a colonisé de nombreuses forêts françaises. Il est très commun dans les forêts de Porchères et peut même être considéré localement comme envahissant.

L'*Anthurus* ne passe pas inaperçu avec ses cinq tentacules rouges vifs surgissant du sol. Mais c'est par sa forte odeur de cadavre en décomposition qu'il trahit le plus souvent sa présence.

Quels secrets se cachent derrière cette bizarrerie de la nature ?



L'*Anthurus* se développe à partir d'un œuf blanchâtre, de la taille d'une balle de golf, qui affleure au ras du sol. En fin de maturation, l'œuf se boursoufle et se perce par endroit, laissant apparaître une sorte de gelée translucide, fort appréciée des limaces ! Une coupe transversale de l'œuf permet de mieux comprendre son organisation interne.

La masse noire, au centre, représente la partie fertile du champignon appelée glèbe. C'est cette glèbe qui contient les spores, sortes de « graines » dont la dispersion assurera la reproduction de l'espèce. La glèbe est entourée des

cinq futurs tentacules que l'on aperçoit ici en coupe.

L'instant d'une nuit, notre *Anthurus* aura déployé ses bras. La glèbe contenant les spores, une fois liquéfiée, viendra enfin border la face interne des tentacules (gelée noire visible sur la 1^{ère} photo). Les premières lueurs du soleil matinal activent la production d'une molécule au sein de la glèbe : la *cadavérine*, responsable de la forte odeur dégagée par les bras de l'*Anthurus*. Les mouches et autres scarabées nécrophages, attirés par cette odeur familière, viennent alors se délecter du précieux nectar. Leurs pattes, leurs ailes et parfois leur corps tout entier se retrouvent enduits de glèbe. Ces insectes vont ensuite jouer le rôle de transporteur de spores, assurant ainsi la dissémination de l'*Anthurus*, au hasard de leurs pérégrinations.



Bien curieuse histoire que celle de notre *Anthurus* qui imite la mort pour assurer sa survie et sa reproduction ! Le mimétisme est quasi-parfait : sa couleur rouge vif, son aspect spongieux et suintant évoquant la chaire en décomposition, jusqu'à la production des molécules responsables de l'odeur de la mort. **La nature nous surpassera toujours en matière d'imagination.**

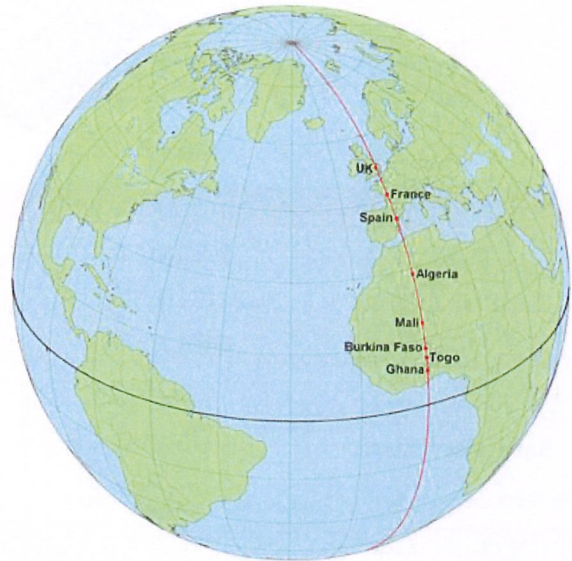
Bruno Wisniewski, *Club Nature de Porchères*

Le méridien de Greenwich passe à Porchères !

Le méridien de Greenwich est le méridien qui sert de référence internationale de longitude. Il est le premier méridien, c'est-à-dire un méridien où la longitude est définie comme égale à 0°. Il passe à travers l'observatoire royal de Greenwich, à Greenwich (banlieue de Londres). Avec le 180° méridien qui lui est directement opposé, il définit les hémisphères Est et Ouest.

Porchères possède la particularité d'être traversée de part en part par le méridien de Greenwich sur une ligne Nord-Sud.

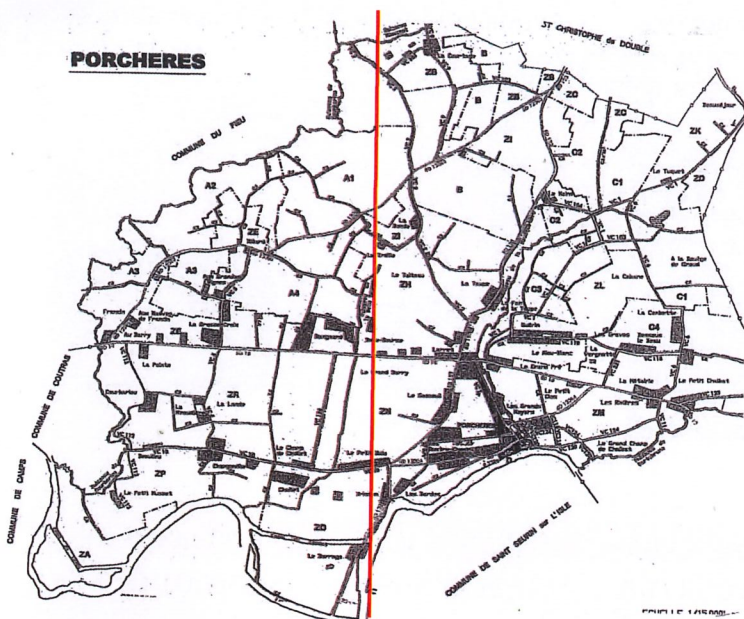
Cette ligne imaginaire arrive du bourg de Saint-Seurin-sur-l'Isle,



Il passe par le milieu de la rivière au niveau du moulin du barrage.

Puis ce méridien passe à environ 50 m à l'Est du carrefour de Brisson, traverse la plaine et passe à l'Est de Belle Source, traverse l'étang de la Treille, puis court dans la forêt.

Il passe ensuite légèrement à l'Est de la Moterelle puis dans la partie Ouest du village de la Courtade pour enfin quitter la commune et rentrer dans celle de Saint-Christophe-de-Double.



Une histoire de changement d'heure...

Le méridien de Greenwich définissant également l'origine des fuseaux horaires, il faudrait donc changer d'heure entre la Grosse Croix et Larret à chaque fois que nous passons en voiture sur la route départementale en ajoutant ou retranchant une heure suivant dans quelle direction l'on va ! Heureusement, en France, la définition de l'heure légale a unifié une seule et même heure pour tout le territoire. La France a choisi un fuseau horaire avec une heure de plus que celle du méridien de Greenwich, ce qui explique qu'il faille changer d'heure lorsqu'on se rend en Angleterre, bien que nous soyons sur le même méridien.

Le méridien de Greenwich possède un point d'intersection avec le 45° parallèle, qui est le parallèle à mi-distance entre le pôle nord et l'équateur. Ce point d'intersection se situe à Puynormand, juste entre le pont de l'autoroute et le club hippique de Saint-Seurin-sur-l'Isle. Il est matérialisé par une structure métallique représentant le globe terrestre. Le méridien de Greenwich passe également à Saint-Christophe-de-Double, au Chalaure, à La Roche-Chalais et il y est matérialisé par différents monuments ou stèles.

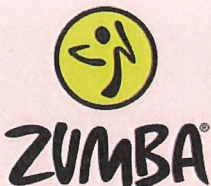
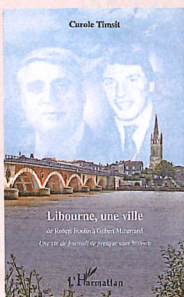


Le croisement du méridien de Greenwich et du 45° parallèle à Puynormand

Et si on matérialisait le méridien de Greenwich sur notre commune ?



AGENDA

10 OCTOBRE	17 OCTOBRE 18 H 30	25 OCTOBRE 15 H	1 ^{ER} NOVEMBRE 20 H	11 NOVEMBRE 10 H 30
SOIREE ZUMBA	REUNION PUBLIQUE SUR LA GRAVIERE	RENCONTRE AVEC CAROLE TIMSIT	SOIREE PAËLLA	CEREMONIE AU MONUMENT AUX MORTS
SALLE POLYVALENTE	VIENVI	« 40 ANS D'INFORMATION POLITIQUE EN LIBOURNAIS » A LA SALLE POLYVALENTE	AVENIR DE LA DOUBLE	ANCIENS COMBATTANTS + MAIRIE
			RESERVATION AVANT LE 28/10 AU 0661599895  15 €	
15 NOVEMBRE 20 H	12 DECEMBRE	14 DECEMBRE 13 H 30	17 DECEMBRE	31 DECEMBRE
LOTO	SPECTACLE ET MARCHE DE NOEL	CONCOURS DE BELOTE	LE PERE NOËL A L'ECOLE	REVEILLON DE LA ST SYLVESTRE
COMITE DES FETES	ECOLE + FILOUS DE L'ISLE	FILOUS DE L'ISLE	ECOLE	COMITE DES FETES
				